



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

casinos

Question écrite n° 102966

Texte de la question

Alors que les joueurs dépendants ayant volontairement demandé à être interdits d'entrée dans les établissements français peuvent facilement contourner cette interdiction faute d'un contrôle systématique, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il pourrait prendre afin de rendre obligatoires les contrôles d'identité à l'entrée des casinos.

Texte de la réponse

La protection des joueurs compulsifs fait partie des préoccupations du Gouvernement s'agissant plus particulièrement des conditions d'accès dans les casinos. C'est ainsi que des discussions ont été menées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie avec les deux principaux syndicats d'exploitants de casinos, à l'issue desquelles un protocole sur la promotion du jeu responsable a été signé entre toutes les parties concernées le 5 janvier 2006. Ce texte prévoit notamment, à compter du 1er novembre 2006, la mise en place par tous les casinos d'un contrôle systématique des joueurs à l'entrée de toutes les salles de jeux, y compris celles comprenant des machines à sous, de manière à interdire l'entrée de ces salles tant aux mineurs qu'aux personnes exclues des salles de jeux. Par ailleurs, dans le cadre de la prévention de l'abus de jeux, ces mêmes exploitants devront poursuivre une politique de formation de leurs personnels destinée à repérer les joueurs susceptibles de devenir des joueurs compulsifs afin de leur fournir des informations sur le jeu excessif et, le cas échéant, un soutien.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102966

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9279

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13354